

GRAND SITE



MAIRIE DE VERGISSON

Département de Saône et Loire

**2 place de la mairie
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96

mairie-vergisson@wanadoo.fr

web : vergisson.com

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 21 juillet 2015

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Le 21 Juillet 2015 à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis :

Sous la présidence de Monsieur Roger LASSARAT

- **Mmes et Mrs Anne BROCHETTE, Didier VEILLITH, Pierre BAGNE, Eve REY, Eric FOREST, Jean Michel CARRETTE, Gisèle MEUNIER, Lionel LAUER**

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des membres présents.

1°/ Délibération / voirie : demande d'aide du dispositif « 100 projets pour l'emploi »

Le conseil municipal sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Saône et Loire, l'aide maximale au titre du dispositif « 100 projets pour l'emploi » portant sur notre programme de travaux de voirie 2015, s'élevant à 45 425.33 euros HT.

2°/ Délibération / Renouvellement éclairage public – équipement vétuste : commandes et luminaires restants

Le conseil municipal adopte le projet présenté par le syndicat départemental d'énergie de Saône et Loire (SYDESL) pour le renouvellement de l'éclairage public vétuste et donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 4521.39 euros HT sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues.

Le Conseil municipal autorise le maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence et autorise le SYDESL à transmettre au fournisseur d'électricité suivant, edf collectivités – 54001 NANCY – l'avis de modification de réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire du contrat existant ou un avis de création d'un nouveau réseau d'éclairage public nécessitant la création d'un nouveau contrat.

3°/ Délibération / aménagement du point d'accueil : avenant 2

Le conseil municipal accepte l'avenant n°2 – MOREAU JEANDIN, Menuiseries extérieures et intérieures d'un montant de 1070 euros HT ayant pour objet le changement de la porte d'entrée du point d'accueil.

4°/ Délibération / La Buissonnière : montant du loyer du studio

Le conseil municipal décide de modifier le loyer mensuel du studio à la Buissonnière et de le fixer à 350 euros à compter du prochain bail locatif à intervenir. Le Maire est autorisé à signer le bail.

5°/ Délibération / Voirie : avenant 1

Faisant suite au marché de travaux de voirie – programme 2015, le conseil municipal accepte l'avenant 1 suivant - SOCAFL :

Travaux supplémentaires de 1225.65 HT

Honoraires de MO de 73.54 HT

Soit un global HT de 1299.19 HT

Le Maire
Roger LASSARAT